

**SYNDICAT MIXTE
POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
ET AUTRES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

N° 5

Budget Primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois le Jeudi 09 Février à 16 Heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués se sont réunis.

Grand Montauban Communauté d'Agglomération :

Délégués présents :

Mme BAREGES Brigitte, Mme BERLY Marie Claude, Mr WEILL Michel, Mr GABACH Alain, Mme DETAILLEUR Marie-Agnès, Mr VIGOUROUX Claude, Mr IBRES Jean-Louis, Mr CORNILLE Michel, Mme CASTILLO Aline.

Communauté de Communes Terres des Confluences :

Délégués présents

Mr SAMAIN Hugues, Mr BESIERS Jean-Philippe, Mr PREVEDELLO Xavier, MR GARGUY Bernard, Mr JAMAIN Thierry, Mr FOURNIE Philippe, Mme FEAU Annie, Mr DUPUY Guy, Mr BOUCHE Bernard, Mr BRIOIS Dominique, Mr CORTESE Robert.

Madame BAREGES Brigitte, en sa qualité de Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Lors du Comité Syndical en date du 13 Décembre 2022 le débat d'orientations budgétaires a été présenté pour l'exercice 2023.

Le Budget Primitif présenté en annexe traduit les volontés prises lors de cette assemblée.

I – Section de fonctionnement :

Cette section pour l'exercice 2023 présente un total de dépenses réelles (hors résultat antérieur non affecté) de 8.762.271,33 € soit une diminution de 6.60 % par rapport à l'exercice 2022 (9.381.420,55 €).

Les recettes réelles (hors résultat de fonctionnement reporté) s'établissent à **8.316.583,02 €** soit une augmentation de 3,25 % par rapport à 2021 (8.054.357,36 €).

Le résultat de fonctionnement reporté est de 2.151.311,33 € soit une diminution de 23,17 % par rapport à l'exercice 2022 (2.799.885,95 €)

Conformément aux dispositions prises lors du débat d'orientations budgétaires, les contributions des collectivités progressent de 5 %.

II – Section d'investissement :

Les dépenses de la section d'investissement se composent essentiellement de :

- un report d'un montant de 555.961,15 €, travaux quai de transfert Ecosud
- Surcoût travaux UIOM (pollution des terres et désamiantage chaudières) : 767.967,60 €

- Acquisition matériel de transport (remorque & utilitaire) : 125.000,00 €
 - Réfection de l'assainissement quai de Castelsarrasin : 10.000,00 €
 - Installation fibre optique et adduction d'eau pour remplissage bâche incendie quai de Castelsarrasin : 10.000,00 €
 - Remboursement capital emprunt prêt DSP : 975.000,00 €
- Le résultat d'investissement reporté est de 446.997,34 € soit une diminution de 11,96 % par rapport à l'exercice 2022 (507.683,04 €)

Cette section s'équilibre par le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1.664.967,60 €.

Au vu du document présenté en annexe, je vous propose :

- D'adopter le Budget Primitif pour l'exercice 2023.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**P/EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
MONTAUBAN, LE 09 FEVRIER 2023
LA PRESIDENTE,
B. BAREGES**

PUBLIÉE LE: 28 FEV. 2023

NOTIFIÉ LE 28 FEV. 2023